



Projet de cohésion sociale  
des régions Nord  
du Golfe de Guinée  
2022-2027

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail



CABINET DU PREMIER MINISTRE



Le Conseil du Coton  
et de l'Anacarde

## AVIS DE RECRUTEMENT D'UN (E) SPECIALISTE EN CHARGE DES ACTIVITES DE MOBILISATION DE JEUNES ET DE PROMOTION DE LA COHESION SOCIALE

### I. Généralité sur le Projet

#### 1.1. Contexte et justification du projet

Afin de contribuer à prévenir et atténuer les effets des situations de Fragilité, Conflit et Violence, le Projet de Cohésion Sociale des Régions du Nord du Golfe de Guinée (COSO) a été initié par La Côte d'Ivoire, le Bénin, le Togo et le Ghana avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale sur la période 2022-2027.

L'objectif de Développement du Projet (ODP) est d'améliorer la collaboration régionale et la résilience socio-économique et climatique des communautés frontalières dans les régions cibles du nord des pays du golfe de Guinée exposés aux conflits et aux risques climatiques par le biais d'un dialogue régional et d'investissements dans la zone frontalière.

L'approche du projet est le Développement Conduit par les Communautés (DCC) qui met l'accent sur le contrôle par les communautés bénéficiaires des décisions de planification, de mise en œuvre et de pérennisation des investissements émanant de ces communautés à la base. L'unité d'intervention sera le village ou un groupe de villages (cluster) ayant des intérêts communs dans une infrastructure ou des liens.

Ces investissements coordonnés dans les zones frontalières devraient ainsi favoriser la mise en place des modèles pour renforcer le développement économique, la cohésion sociale et la résilience climatique dans les localités cibles.

Le projet COSO met un accent particulier à la mobilisation des jeunes pour favoriser la cohésion sociale. A cet effet, des actions spécifiques sont envisagées.

Au plan institutionnel, le COSO est mis en œuvre par le Conseil du Coton et de l'Anacarde par le biais d'une Unité de Coordination du Projet, sous la supervision du Cabinet du Premier Ministre, maître d'ouvrage.

#### 1.2. Zones d'intervention du projet

Le « Projet Régional de Cohésion Sociale des Régions Défavorisées du Golfe de Guinée » couvrira en Côte d'Ivoire, les dix (10) régions des districts de Denguélé (Régions de Folon et Kabadougou), Woroba (Régions de Bére, Bahing et Worodougou), Savanes (Régions du Poro, Tchologo et Bagoué) et Zanzan (Régions du Bouankani et Gontougo).

#### 1.3. Composantes du projet

Le projet articule autour de cinq (5) composantes :

**Composante 1 :** Investir dans la résilience et l'inclusion communautaires. C'est la principale composante du projet. Elle finance des investissements locaux qui seront gérés par les communautés, les communes et les groupes cibles qui auront été formés dans le cadre de la composante 2. Ces investissements portent entre autres sur : (i) de petites infrastructures identifiées et priorisées par les communautés, pour améliorer la connectivité et les opportunités économiques des régions cibles, (ii) des subventions aux groupes communautaires et/ou groupes de producteurs existants et nouvellement formés, afin de financer des activités génératrices de revenus et des investissements stratégiques, (iii) la Participation/Engagement des jeunes et subventions pour l'innovation pour offrir aux jeunes de la communauté l'opportunité de mobiliser et gérer leurs propres fonds et idées.

**Sous-composante 1.3 – Fonds pour la mobilisation des jeunes et l'innovation** pour le financement des activités de renforcement de capacités des jeunes vulnérables (sport et culture, centre de jeunesse, campagnes de sensibilisation, entreprise sociale, etc.). Cette sous-composante finance des activités de cohésion sociale identifiées par les jeunes et/ou des infrastructures communautaires au niveau des villages ou groupes de villages. Ceci dans le but de rassembler et de permettre aux jeunes vulnérables de se faire entendre et d'agir pour prioriser les investissements qui leur sont bénéfiques et qui comptent pour eux et leurs communautés. Cela leur permet également de jouer un rôle positif pour favoriser la cohésion sociale, promouvoir la paix et prévenir la violence, ainsi que renforcer la résilience climatique dans leurs propres communautés et villages voisins. Ainsi cette sous-composante investit dans (a) des activités et des événements de cohésion sociale, et (b) la modernisation, la construction, la réhabilitation et / ou l'équipement résilients au climat d'infrastructures communautaires - qui sont identifiées et priorisées par les jeunes. Les représentants des jeunes (cible de 50 % de femmes) choisiront parmi une liste ouverte d'investissements (avec une liste négative) au niveau du village, qui sera validée par les communautés et les autorités locales. Les investissements qui favorisent la cohésion sociale, notamment par la promotion de l'inclusion sociale, de la prévention des conflits ou de la résilience climatique, seront prioritaires.

**Activités et événements de cohésion sociale :** organisation d'activités sportives et/ou d'événements culturels (potentiellement inter-villages et/ou transfrontaliers), de dialogues et d'événements de collaboration qui favorisent les dialogues intergénérationnels / intergroupes (par exemple, forum sur l'eau), d'activités de volontariat communautaire et d'activités de sensibilisation communautaire (par exemple, sur l'adaptation au changement climatique). Un village peut avoir des activités de cohésion sociale au niveau du village ou choisir de mettre en commun des ressources avec un ou plusieurs villages voisins pour des activités combinées de cohésion sociale.

**Infrastructures communautaires au niveau des villages ou groupes de villages :** la mise à niveau la réhabilitation, l'agrandissement ou la réaffectation de terrains / installations

existants pour des espaces récréatifs, des parcs, des espaces de rassemblement communautaires, des installations sportives et des centres de jeunes adaptés aux jeunes du village. L'infrastructure doit être résiliente au climat, comprendre des technologies climato-intelligentes et bénéficier à tous les villages, c'est-à-dire partagée par au moins deux villages ou plus du cluster.

**Composante 2 :** Renforcer les bases et les capacités pour des communautés inclusives et résilientes. Cette composante finance des activités qui peuvent offrir une excellente base pour les intervenants locaux et renforcer leurs capacités pour (i) identifier et écouter leurs propres petits sous-projets dans le cadre de la Composante 1, (ii) favoriser une meilleure compréhension de l'inclusion et de la cohésion sociale, et (iii) créer une base permettant à un écosystème économique local d'évoluer vers un développement plus territorial à moyen et long terme dans la région ciblée.

**Composante 3 :** Plateforme de collaboration régionale et de dialogue. Cette composante vise à renforcer le dialogue régional entre les pays concernés, les capacités des acteurs nationaux en matière de la gestion des connaissances, la participation citoyenne et le suivi des indicateurs liés à la cohésion sociale, au changement climatique, à la connectivité frontalière et les risques de FCV, avec un suivi régulier, à travers (i) la collecte de données et la création d'une plateforme partagée en ligne pour suivre les indicateurs clés dans toute la région, (ii) la recherche autour des questions principales liées aux opportunités et aux opportunités sur la cohésion sociale, le commerce frontalier et d'autres opportunités économiques, et (iii) un renforcement des capacités des institutions nationales et régionales pour favoriser le dialogue régional.

**Composante 4 :** Gestion du projet. Cette composante finance les coûts opérationnels et de mise en œuvre du projet, y compris l'unité de coordination de projet dans chaque pays, et particulièrement (i) les mesures de sauvegarde sociale et environnementale ; (ii) la gestion financière (GF), (iii) la passation de marchés ; (iv) le suivi-évaluation et (v) la planification et la supervision globale des activités de projet (communication, système d'information, etc.).

**Composante 5 :** Intervention d'urgence. Cette composante servirait de mécanisme de financement d'urgence qui pourrait être déclenché en cas de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme et/ou d'une crise sanitaire telle que des pandémies par le biais d'une déclaration formelle d'urgence nationale, ou sur demande formelle d'un des gouvernements.

#### 1.4. Parties prenantes du projet

Les principales parties prenantes du projet sont :

- les organes gouvernementaux (directions des ministères et structures rattachées) centraux et locaux (régionaux, départementaux, communaux et villageois) ;
- les institutions de Recherche et la société civile
- les communautés/ institutions locales (Organisations de jeunes et de femmes, Associations de commerçants/ entrepreneurs, organisations de producteurs agricoles, etc.) qui seront principalement à l'initiative et à l'exécution des activités ; et
- les partenaires au développement.

L'interaction des parties prenantes applique des plateformes de développement conduites par les communautés, harmonisées au niveau régional qui intègre l'inclusion, la résilience et la cohésion sociale. Elle adopte une optique de développement économique territorial pour maximiser l'impact et renforcer la transparence et le dialogue régionaux. Les investissements du projet répondront aux demandes locales, renforçant ainsi la présence de l'Etat et le dialogue entre les Citoyens et les institutions publiques. Cette approche communautaire, développement conduit par les communautés, est à son tour renforcée par la coordination et la collaboration aux niveaux sectoriel, national et régional qui relient les actions locales aux plans et stratégies respectifs.

A cet effet, les présents termes de référence sont élaborés pour le recrutement d'un (e) spécialiste en charge des activités de mobilisation des jeunes et de promotion de la cohésion sociale pour le compte de l'Unité de Coordination du Projet de Cohésion Sociale des Régions du Nord du Golfe de Guinée (COSO).

#### II. Rôles et Responsabilités

Sous la responsabilité du Coordonnateur du projet, le/la Spécialiste est en charge de la supervision des activités de la sous-composante 1.3 portant sur la mobilisation de jeunes et les actions de promotion de la cohésion sociale. A ce titre, il/elle assurera la planification, la coordination, le suivi et la revue des activités, notamment celles qui sont confiées à la structure recrutée pour l'appui pour la réalisation des activités de ladite sous-composante.

#### III. Principales missions

- De façon spécifique, le (la) Spécialiste aura pour principales missions de :
- veiller à ce que le processus de Développement Conduit par les Communautés (DCC) soit suivi et garantisse la participation active des jeunes ;
  - identifier les besoins, coordonner et superviser le renforcement des capacités des acteurs clés (directions techniques des maires, coopératives agricoles, comités de développement et communautaires villageois, etc.) sur la sous-composante 1.3 ;
  - élaborer les termes de référence (TdR) de toutes les études liées à la sous-composante 1.3 ;
  - conduire ou participer au processus de sélection des prestataires devant intervenir sur des études et travaux ayant un lien avec la sous-composante 1.3 ;
  - concevoir et tenir à jour une base de données de la jeunesse des zones,

incluant les domaines d'activités, les projets réalisés et les résultats ; assurer le suivi, la supervision et l'évaluation rétrospective des différentes activités du projet en vue d'apprécier l'adéquation que l'efficacité de la prise en compte des activités de la sous-composante 1.3 stipulées dans les documents d'évaluation du projet ; participer à l'élaboration des plans de travail et de budget annuel (PTSA) en définissant les besoins en études, formation et toute autre activité en relation de la sous-composante 1.3 ; produire et transmettre au Coordonnateur des rapports périodiques liés à l'exécution des activités de la sous-composante 1.3 ; élaborer un rapport annuel d'exécution présentant une analyse globale du niveau de prise en compte du volet environnemental.

#### IV. Profil du (de la) Spécialiste

##### Qualifications et expériences requises

Le (la) Spécialiste a recruté doit avoir :

- un diplôme d'étude supérieure de niveau au moins Bac2 5, en sciences sociales, domaine connexe ou équivalent ;
- une expérience générale d'au moins 5 années, notamment dans des projets ou programmes de développement impliquant l'appui aux jeunes ;
- une expérience d'au moins 3 années à un poste dans la planification et le déploiement d'activités au profit des jeunes, le développement communautaire ou local ;
- une expérience dans des projets ou programmes financés ou co-financés par la Banque mondiale serait un atout.

##### Attitudes et qualités

Le (la) Spécialiste doit :

- être organisé (e), rigoureux (se) et capable de produire des résultats de qualité dans les délais impartis ;
- avoir une capacité à collaborer avec une diversité de parties prenantes ;
- avoir une capacité à travailler sous pression et avoir une bonne aptitude à travailler en équipe dans un environnement multiculturel et multiculturel ;
- avoir une bonne capacité rédactionnelle et de communication en français ;
- pouvoir travailler de concert avec sa hiérarchie tout en assumant de façon autonome ses responsabilités et tâches ;
- avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique et des différents logiciels et navigateurs courants (Word, Excel, Powerpoint, ...).

#### V. Durée du contrat

Le/la spécialiste mobilisation des jeunes interviendra à temps plein dans le cadre de sa fonction. La durée du contrat est d'un (1) an renouvelable sur la durée du Projet. Le renouvellement de son contrat ne peut intervenir que si ses états de service sont jugés satisfaisants pour le Projet.

#### VI. Méthode de sélection du (de la) Spécialiste

Le recrutement sera effectué suivant la méthode de sélection de Consultant Individuel en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le financement de projets d'investissement (FPI) de juillet 2016 mis à jour en Novembre 2017, Août 2020 et septembre 2023.

Le (la) Spécialiste sera retenu (e) en fonction de ses qualifications et expériences pertinentes pour la mission à exécuter.

- Le recrutement sera effectué en deux (2) phases :
  - Une phase de présélection des candidats en vue de l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés pour la mission au regard de l'analyse des CV reçus ;
  - Une phase de sélection par interview des candidats présélectionnés sur la liste restreinte approuvée par la Banque Mondiale.

Le candidat retenu à l'issue de la phase d'interview sera invité à une séance de négociation de son contrat de travail.

#### VII. Constitution et dépôt des dossiers de candidature

Les candidat(e)s intéressé(e)s par cette offre sont invité(es) à soumettre un dossier de candidature en langue française comprenant les éléments suivants :

- une lettre de motivation signée du (de la) candidat (e), adressée au Coordonnateur du Projet de Cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de Guinée (COSO) ;
- un curriculum vitae (CV) détaillé et présentant au mieux l'expérience du (de la) candidat (e) pour la fonction avec des références précises ;
- les attestations pour les déclarations figurant dans le Curriculum vitae (CV) ;
- une copie du ou des diplômes reçus.

Les manifestations d'intérêt doivent être rédigées en français et adressées au Coordonnateur du Projet COSO au plus tard le Vendredi 21 Juin 2024 à 10 H 00, sous pli fermé, avec la mention : « Recrutement d'un(e) spécialiste en charge des activités de mobilisation des jeunes » et déposées à l'adresse géographique indiquée ci-après :

Secrétariat du Projet de Cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de Guinée (COSO) // Plateaux, Angré 7<sup>ème</sup> Tranche, Rue de la Résidence les Flamboyants, 27 BP 604 Abidjan, 27.  
Tél : (+225) 27 22 22 30 50, 07 11 11 18 36 / 05 02 24 74 27

Email : [info@coso.ci](mailto:info@coso.ci)  
Email : [guymicheltehem@yahoo.fr](mailto:guymicheltehem@yahoo.fr) avec copie à [psulbatt@yahoo.fr](mailto:psulbatt@yahoo.fr)

**NB :** Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour la phase des entretiens de sélection. Par ailleurs, les candidats ayant le statut de fonctionnaire devront, avant leur recrutement, se conformer aux dispositions des directives les concernant.